

- c) Des installations de magasinage, y compris sous douane;
- d) Des installations de stockage, de surveillance douanière, de contrôle et d'inspection;
- e) Des équipements appropriés pour la manutention des cargaisons et conteneurs;
- f) Des voies de service internes et des trottoirs dans les zones d'opération et de gerbage;
- g) Des espaces de stationnement suffisants pour accueillir les véhicules de transport de marchandises;
- h) Un bâtiment administratif pour les services de douane, les bureaux des transitaires, des expéditeurs et des courtiers en douane, les banques et autres agences connexes;
- i) Des systèmes d'information et de communication, comprenant notamment des dispositifs d'échange électronique de données, des scanners et des équipements de pesage de véhicules;
- j) Une zone d'entretien et de réparation des conteneurs, véhicules et équipements, si besoin est.

Résolution 69/8

Renforcer le partage du savoir et la coopération en matière de gestion intégrée des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique⁴⁹

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant le paragraphe 119 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons⁵⁰ », dans lequel la Conférence a reconnu que l'eau est au cœur du développement durable car elle est étroitement liée à plusieurs problèmes mondiaux clefs, réaffirmant qu'il importe d'intégrer les questions liées à l'eau dans la problématique du développement durable et soulignant l'importance capitale de l'eau et de l'assainissement pour les trois dimensions du développement durable,

Rappelant que la période allant de 2005 à 2015 a été proclamée par l'Assemblée générale Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie⁵¹ », et que l'année 2013 a été déclarée Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau⁵²,

Rappelant le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg⁵³ »), et reconnaissant que la gestion des ressources naturelles, y compris l'eau, d'une manière durable et intégrée, est essentielle au développement durable,

Réaffirmant les rôles joués par les organismes du système des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour l'environnement et ONU-Eau, ainsi que les banques multilatérales et régionales de développement, concernant la promotion d'un échange de vues sur les bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau,

⁴⁹ Voir chap. III, par. 105 à 115.

⁵⁰ Résolution de l'Assemblée générale 66/288, annexe.

⁵¹ Résolution de l'Assemblée générale 58/217.

⁵² Résolution de l'Assemblée générale 65/154.

⁵³ *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.

Notant le lancement du Forum de l'eau Asie-Pacifique en septembre 2006 et appréciant les efforts menés actuellement par le Forum pour renforcer les mécanismes visant à redoubler d'efforts en matière de collaboration dans le domaine de la gestion des ressources en eau, tels que ceux qui portent sur l'eau potable et l'assainissement de base, et à accélérer la prise en compte effective de question de la gestion des ressources en eau au niveau national dans le processus de développement socioéconomique des pays de la région Asie-Pacifique,

Soulignant la nécessité de renforcer la mise en œuvre et l'opérationnalisation de la gestion intégrée des ressources en eau,

Demandant le développement d'une infrastructure hydraulique écologiquement efficace et un examen plus approfondi de l'utilisation des systèmes, notamment, de récupération des eaux de pluie, de réutilisation de l'eau et de gestion des inondations, afin d'accroître la résilience des pays membres de la région Asie-Pacifique aux catastrophes naturelles,

Prenant note du document final du premier Sommet Asie-Pacifique de l'eau, du Message de Beppu, dans lesquels les dirigeants de l'Asie et du Pacifique sont convenus de donner la priorité la plus haute aux questions de l'eau et de l'assainissement dans leurs plans et programmes économiques et de développement et d'augmenter substantiellement leur allocation de ressources aux secteurs de l'eau et de l'assainissement⁵⁴,

1. *Invite* les membres et membres associés:

a) À travailler à l'intégration de la gestion des ressources en eau dans les plans de développement économique et social nationaux pour gérer les ressources en eau efficacement, équitablement et durablement et pour renforcer la gestion intégrée des ressources en eau comme un outil important permettant d'établir un lien entre l'eau et les autres ressources vitales en vue d'assurer le développement durable;

b) À poursuivre l'engagement pris dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg de développer la gestion intégrée des ressources en eau et à réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre des personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement, comme le prévoit la Déclaration du Millénaire⁵⁵, et à encourager un examen approprié des questions relatives à l'eau dans les débats sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015;

c) À promouvoir et partager les expériences concernant l'utilisation efficace des ressources en eau en tenant compte des besoins humains fondamentaux et des équilibres entre la préservation des écosystèmes et les besoins humains domestiques, industriels et agricoles;

d) À renforcer la coopération en matière de partage des données et des connaissances, de recherche et de planification pour promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources en eau, y compris les cours d'eau internationaux;

e) À promouvoir l'utilisation et le transfert de technologies durables selon des modalités et à des conditions mutuellement convenues pour assurer la gestion durable de l'eau et gérer les problèmes de l'eau en vue de réduire au minimum leur impact négatif sur les populations, les moyens de subsistance, l'économie et l'environnement;

f) À envisager d'allouer les ressources nécessaires à l'amélioration de la gestion des eaux ménagères et des services d'assainissement pour répondre aux besoins des populations, ainsi que pour assurer un approvisionnement en eau sans risque pour les écosystèmes, la santé humaine et le bien-être humain;

⁵⁴ Voir www.apwf.org/archive/documents/summit/Message_from_Beppu_071204.pdf.

⁵⁵ Résolution de l'Assemblée générale 55/2.

g) À encourager toutes les parties prenantes, en particulier le secteur privé, à régler les problèmes liés à l'eau;

h) À envisager de participer au deuxième Sommet Asie-Pacifique de l'eau qui sera accueilli par le Gouvernement thaïlandais à Chiang Mai du 14 au 20 mai 2013, sur le thème « Sécurité de l'eau et problèmes posés par les catastrophes liées à l'eau: volonté politique et engagement »;

i) À envisager d'apporter son aide et de participer activement au septième Forum mondial de l'eau, qui se tiendra à Daegu Gyeongbuk (République de Corée) en 2015;

j) À envisager de participer à la Semaine internationale de l'eau de Singapour (2014), du 1^{er} au 5 juin 2014;

2. *Prie la Secrétaire exécutive:*

a) De travailler en coordination avec les autres organismes du système des Nations Unies pour utiliser efficacement les technologies et l'innovation dans tous les domaines pertinents de la gestion de l'eau au bénéfice de la région Asie-Pacifique;

b) De faciliter le partage, par les membres et membres associés aux niveaux régional et sous-régional, des expériences, des bonnes pratiques et des technologies en matière de gestion intégrée des ressources en eau;

c) De continuer de fournir et de soutenir, en consultation avec les membres et membres associés, un programme de développement des capacités permettant d'assurer la résilience aux catastrophes liées à l'eau et de gérer les risques liés à l'eau dans les pays de l'Asie et du Pacifique, qui soit adapté aux différents groupes de parties prenantes par le partage du savoir;

d) De prendre des mesures appropriées pour sensibiliser le public à l'importance de l'intégration de l'eau dans le développement durable dans le cadre du mandat et du programme de travail du secrétariat;

e) De faire rapport à la Commission à sa soixante et onzième session sur les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution.

*Cinquième séance plénière
1^{er} mai 2013*

Résolution 69/9

Exécution du Programme de partenariat pour une passerelle verte vers un suivi volontaire des résultats de Rio+20, « L'avenir que nous voulons »⁵⁶

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant que l'Initiative d'Astana pour une passerelle verte: Partenariat Europe-Asie-Pacifique pour l'application de la « croissance verte⁵⁷ » a été accueillie favorablement et entérinée par la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique⁵⁸,

Notant que le Programme de partenariat pour une passerelle verte⁵⁹ a été établi après la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, que la septième Conférence ministérielle sur « L'environnement pour l'Europe », tenue à Astana en septembre 2011⁶⁰, l'a

⁵⁶ Voir chap. III, par. 105 à 115.

⁵⁷ Voir E/ESCAP/67/8, chap. I, sect. C.

⁵⁸ Ibid., chap. II, par. 10.

⁵⁹ Voir ECE/ASTANA.CONF/2011/6.

⁶⁰ Voir ECE/ASTANA.CONF/2011/2/Add.2, par. 9.